

SOMMAIRE

A.	INTRODUCTION / FAITS MARQUANTS	3
I.	Historique	3
II.	Faits marquants	3
III.	Le périmètre du syndicat	5
IV.	L'objectif : la valorisation.....	7
B.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	9
I.	Répartition des tonnages en 2017	9
II.	Le traitement des déchets ménagers et assimilés	11
1.	<i>Localisation et nature des traitements et valorisation (ensemble des producteurs)</i>	11
2.	<i>Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs</i>	12
3.	<i>Nature des déchets traités par unité de traitement</i>	12
a.	Unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saone	12
b.	Chaufferie bois :.....	14
c.	Centre de Saint Etienne sur Chalaronne.....	14
d.	Centre de traitement de Quincieux	16
e.	Le traitement des déchets verts	16
f.	Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)	17
g.	La collecte sélective	18
C.	LES INDICATEURS FINANCIERS	28
1.	Synthèse générale des comptes.....	28
2.	Prix des prestations	28
3.	Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2017 :	30
4.	Aides versées à l'investissement en 2017:	30
5.	Comptabilité analytique par budget :.....	Erreur ! Signet non défini.
D.	COMMUNICATION et PREVENTION.....	31
I.	Communication:.....	31
II.	Prévention:	33
E.	RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	34
F.	BILAN / Loi de transition énergétique	35

A. INTRODUCTION / FAITS MARQUANTS

1. Historique

Le SYNDICAT MIXTE est un établissement public intercommunal qui regroupe, suite à la réforme territoriale du 1^{er} janvier 2014, 9 groupements, 263 communes représentant environ 355 000 habitants, sur 3 départements (Rhône, Ain et Saône-et-Loire).

Il est né en 1978 de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets, à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche-sur-Saône.

En 1981, une usine d'incinération a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée en chaleur grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5 500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3 000 logements sociaux et 1 000 m² de bureaux.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts afin d'assurer la valorisation organique de 14 000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en Avril 1997.

Des contrats d'objectifs de collecte sélective sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco-Emballage au mois de Décembre 1998.

Le Syndicat Mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6,5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau de chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat Mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

Avec l'adoption du Grenelle de l'environnement, des objectifs chiffrés ont été définis sur :

- La réduction de la production des ordures ménagères et assimilés ;
- Le développement du recyclage matière et organique ;
- La limitation de la mise en décharge et de l'incinération.

Ces dispositions sont largement reprises par le Sytraival dans ses différentes activités.

2. Faits marquants

En 2018 :

Unité de valorisation énergétique

Des travaux d'amélioration des installations ont été réalisés :

- Sécuriser le traitement de fumées en mettant en place un automate redondant pour l'injection des produits de traitement ;
- Protéger les chaudières par l'injection d'eau afin de baisser les températures de foyer
- Brumisation d'eau sur les aérocondenseurs afin d'améliorer la dissipation de la chaleur en été.
- Quai de transfert : le quai transfert des déchets ménagers résiduels situé à Fleurieux-sur-l'Arbresle et qui permet de transporter en semi-remorques les déchets de ce secteur vers l'usine a été rénové avec la mise en place d'un bardage et de portes permettant de fermer la partie haut de quai.

Réseau de chauffage urbain

En 2018, des travaux d'extension de réseau ont été réalisés pour raccorder des logements : Le Forum, Azotéa.

Centre de stockage de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

Une unité de traitement des eaux résiduelles a été mise en place afin de traiter les 2 500 m³ de lixiviats qui étaient transportés pour traitement en station d'épuration à Dijon ou Mâcon.

Collectes sélectives

○ **Trophée verre**

Depuis 2013, suite aux actions menées par le SYTRAIVAL, ses adhérents et les communes de son territoire dans le cadre de son plan de relance du recyclage du verre, 300 tonnes supplémentaires par an ont été collectées et recyclées.

Fort de ce résultat et pour maintenir cet élan, le SYTRAIVAL a décidé de décerner en 2018 des trophées verre aux 3 communes les plus performantes pour l'année 2017. Trois catégories ont été établies : moins de 1 000 habitants, de 1 000 à 4 000 habitants, et plus de 4 000 habitants. Ces trophées ont été remis en juillet 2018 lors d'un Comité Syndical (cf. page 42).

Prévention

○ **Concours de recettes anti-gaspillage alimentaire**

Un concours de recettes anti-gaspillage alimentaire a été lancé dans les écoles à la rentrée 2018.

Prévisions 2019

○ **Unité de valorisation énergétique**

Le marché d'exploitation de l'unité de valorisation se termine au 1^{er} décembre 2019. Une consultation sera menée début 2019 pour d'une part réaliser des gros travaux de rénovation de l'unité et d'autre choisir l'exploitant.

○ **Réseau de chaleur**

En 2019, des extensions sont prévues pour alimenter de nouveaux bâtiments. Par ailleurs le marché d'exploitation se terminant au 1^{er} décembre 2019, une consultation aura lieu début 2019 pour choisir le futur exploitant.

○ **Centre de stockage de Saint-Etienne-sur-Chalaronne**

Des travaux de création d'un casier seront réalisés pour le stockage de déchets inertes provenant des déchèteries des collectivités adhérentes au Sytraival.

○ **Collecte sélective**

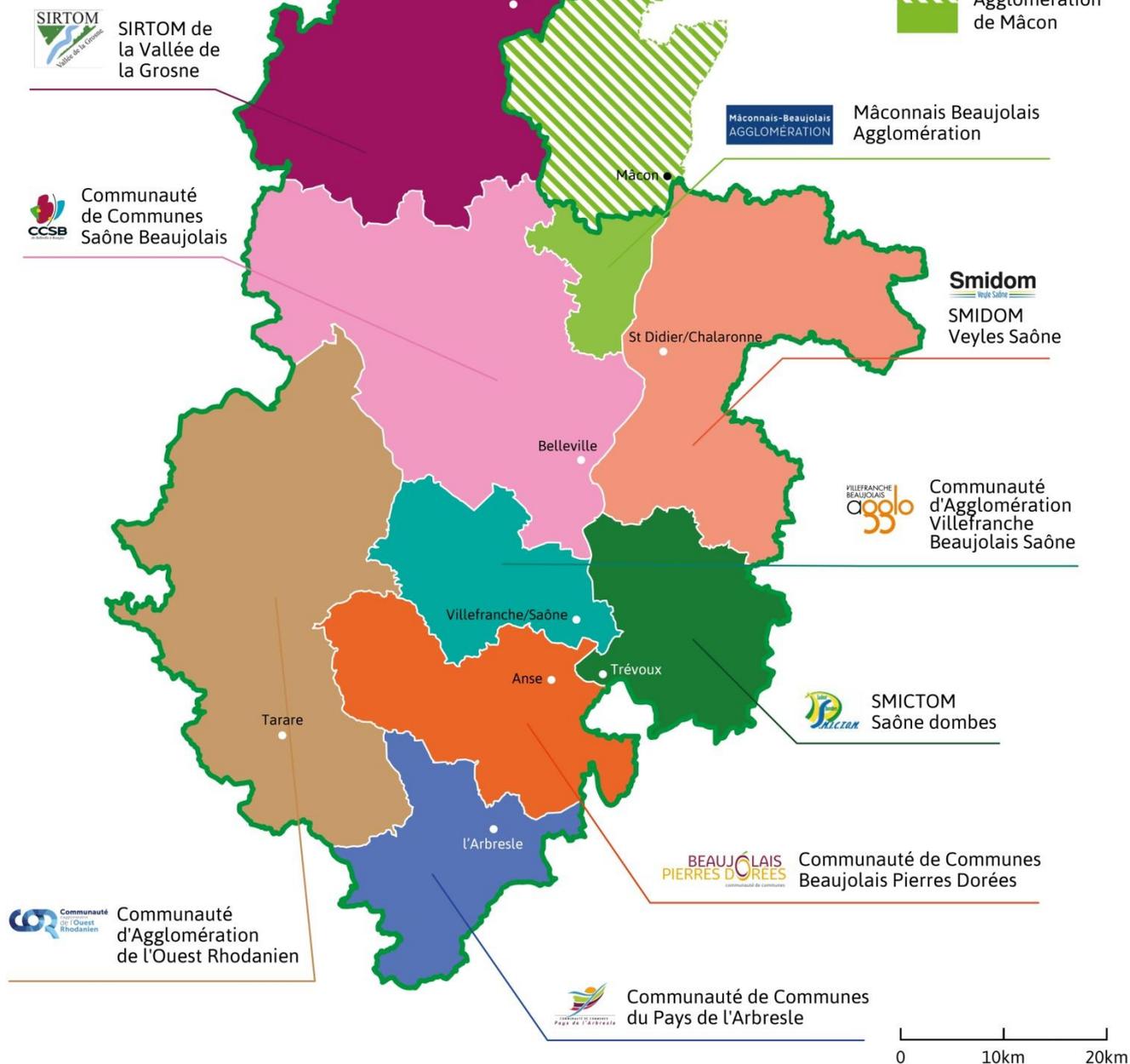
- **Plan verre** : un trophée "verre" sera remis aux 3 communes ayant réalisé les plus fortes progressions entre 2017 et 2018.
- **Collecte des meubles (DEA)** : les dernières déchèteries devront être équipées de bennes afin de pouvoir trier et valoriser les DEA en partenariat avec l'éco-organisme ECOMOBILIER.
- **Extension de consignes de tri** : réalisation d'une étude sur la mise en place des extension afin de pouvoir répondre à l'appel à projet de CITEO et mettre en place cette extension en 2020

Prévention :

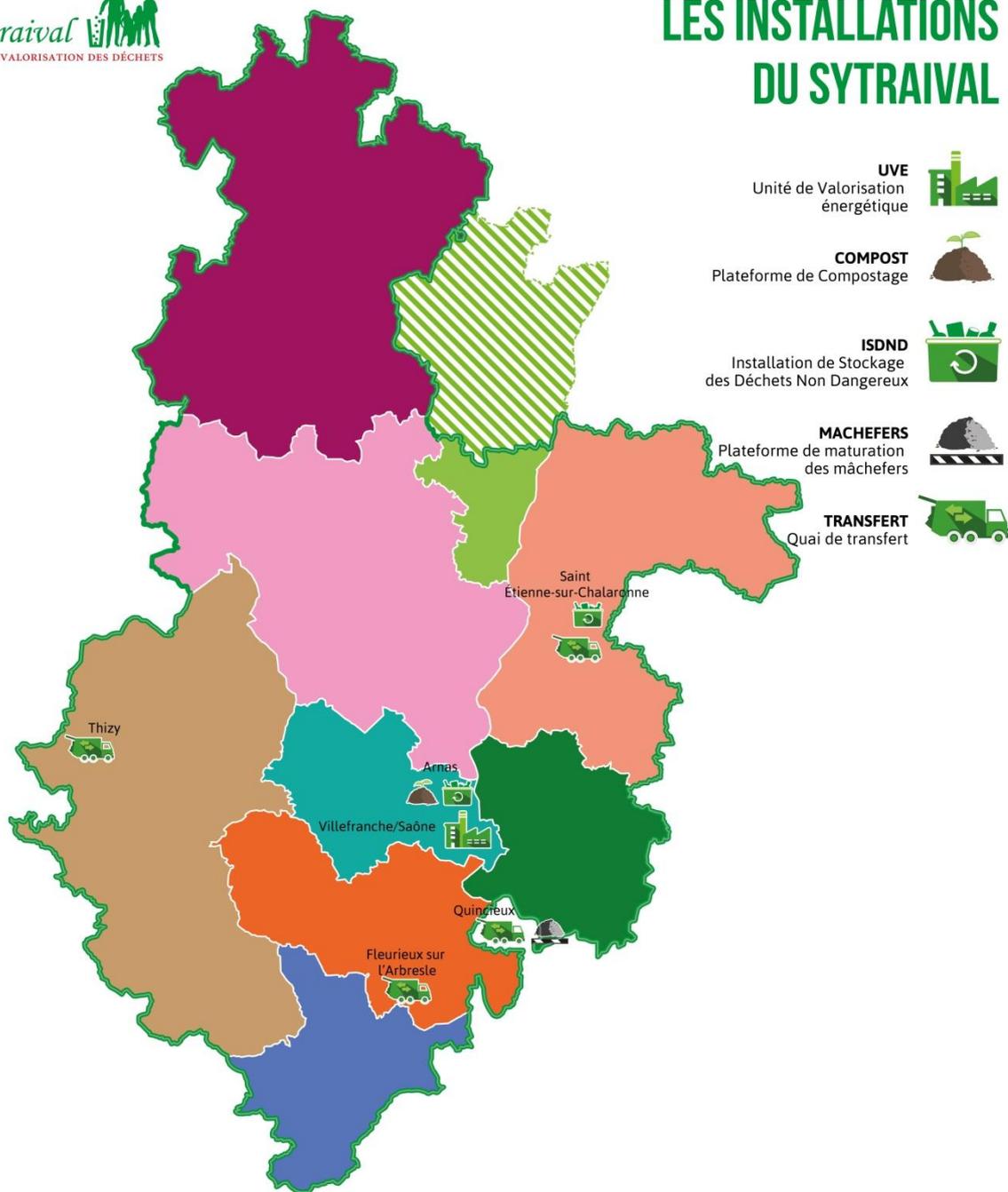
- **Livret sur l'anti-gaspillage alimentaire : suite au concours de recettes anti-gaspillage alimentaire** dans les écoles, un livret sur ce thème sera réalisé.
- **Stop pub** : une nouvelle campagne de stop pub sera lancée.
- **Vaisselle réutilisables** : l'achat de la vaisselle réutilisable sera proposé à nos collectivités.
- **Livret sur le compostage** : un livret sur le compostage domestique sera réalisé.



PÉRIMÈTRE DU SYTRAIVAL



LES INSTALLATIONS DU SYTRAIVAL



3. L'objectif : la valorisation

L'activité du SYTRAIVAL se décompose en 4 secteurs de compétence bien distincts avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- la valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité ;
- la collecte sélective ;
- le compostage des déchets verts ;
- la valorisation des déchets inertes.

Les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté et traité en 2018, **194 169 tonnes** de déchets ménagers.

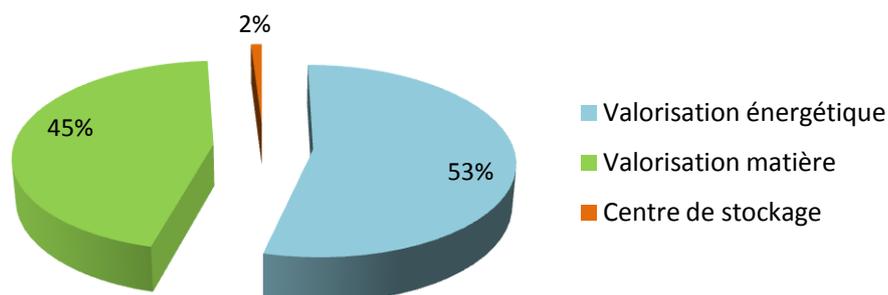
Soit environ 530 kg par an et par habitant (pour 535 kg en 2017)

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ceci représente par habitant et par an les quantités suivantes en % :

Ordures ménagères résiduelles	38,4%
Verre	7,3%
Papiers (P)	2,7%
Emballages légers (EL)	2,8%
Multimatériaux (P+EL)	2,2%
Sous total collecte sélective	15,1%
Déchets verts	12,9%
Gravats	10,2%
Ferraille	2,3%
Cartons	2,0%
Bois	4,9%
Encombrants	7,8%
DEA	2,8%
D3E	1,7%
Déchets dangereux	0,5%
Plâtre	1,4%
Autre	0,1%
Sous total Déchèteries	46,5%
Total des déchets	100,0%

Actuellement la valorisation représente plus de 95 % des entrants, et se décompose ainsi :

Déchets gérés par le SYTRAIVAL :



o **La valorisation énergétique :**

L'énergie produite par l'incinération des ordures ménagères est valorisée comme suit :

- **Réseau de chaleur** : 31 076 MWh, soit une baisse de 6,6 % lié à la météorologie, permettant d'économiser 3900 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 9 500 tonnes de CO₂ et de chauffer 3 100 habitants.
- **Production électrique** : 27 606 MWh, soit une augmentation de 20,5 % par rapport à 2017 (année d'arrêt de 6 semaines pour entretien). Cette production permet d'économiser 13 000 tonnes équivalents pétrole (TEP), d'éviter 32 300 tonnes de CO₂ et de fournir l'électricité à usage ménager à 31 900 habitants.

o **La valorisation matière :**

La valorisation matière provient du tri des déchets collectés en porte à porte, en points d'apports volontaires, des déchèteries ou des matières recyclables en sortie de l'usine d'incinération. Les matières valorisées par le SYTRAIVAL sont :

- Collecte sélective (verre, emballages légers, journaux) : 29 280 tonnes qui se recyclent et permettent d'économiser des matières premières et de l'énergie ;
- Déchets verts : 24 977 tonnes qui se transforment en 13 000 tonnes d'amendement organique utilisé dans l'agriculture ;
- Les gravats : 19 821 tonnes sont concassées et triées afin d'être réutilisées en matériaux de substitution sur les chantiers de travaux publics ;
- Le mâchefer : 14 532 tonnes produites issues de l'incinération qui selon des critères chimiques peuvent être valorisées en sous-couche routière ou en matériau de couverture de centre de stockage ;
- Les Déchets Electriques, Electroniques (D3E) : 3 237 tonnes qui sont démantelées et recyclées ;
- Les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) représentent 5 466 tonnes qui sont triées et valorisées ;
- Les 2 636 tonnes de plâtre sont triées et recyclées à Chambéry ;
- 3 917 tonnes de cartons sont collectées en déchèterie.

B. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Répartition des tonnages en 2018

La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (toutes les catégories de déchets ne sont pas gérées par le SYTRAIVAL) :

2018	Agglo de Villefranche	Beujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maonnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	SMICTOM	SMIDOM	Total
Ordures ménagères	16262	10797	4081	2845	11000	6624	8543	9988	4394	74534
Verre	1821	1875	1235	685	1699	1325	2456	1572	1578	14246
Papiers (P)	145	844	500	359	856	100	755	740	908	5207
Emballages légers (EL)	83	1383	430	163	935	0	516	924	1059	5493
Multimatériaux (P+EL)	2252	0	0	0	0	1950	132	0	0	4334
Déchets verts	2585	3905	933	1200	3658	2750	2225	3932	3789	24977
Gravats	2412	3614	1100	830	1990	2168	1880	3281	2546	19821
Ferraille	550	668	405	330	500	450	650	503	456	4512
Cartons	483	597	285	200	342	454	669	365	522	3917
Bois	858	1765	758	600	1520	1066	1200	671	1089	9527
Encombrants	1235	2581	981	550	2612	2145	1736	1409	1987	15236
DEA	958	482	189	120	643	898	579	1285	312	5466
D3E	397	455	285	38	496	355	401	416	394	3237
DDM	92	105	58	42	75	105	112	149	143	881
Plâtre	313	382	141	85	441	274	383	307	310	2636
Autre	4	0	2	28	45	34	28	5	0	146
Total des déchets	30 450	29 453	11 383	8 075	26 812	20 698	22 265	25 547	19 487	194 169
Ordures ménagères	53,4%	36,7%	35,9%	35,2%	41,0%	32,0%	38,4%	39,1%	22,5%	38,4%
Verre	6,0%	6,4%	10,8%	8,5%	6,3%	6,4%	11,0%	6,2%	8,1%	7,3%
Journaux magazines	0,5%	2,9%	4,4%	4,4%	3,2%	0,5%	3,4%	2,9%	4,7%	2,7%
Emballages légers	0,3%	4,7%	3,8%	2,0%	3,5%	0,0%	2,3%	3,6%	5,4%	2,8%
Multimatériaux	7,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,4%	0,6%	0,0%	0,0%	2,2%
Déchets verts	8,5%	13,3%	8,2%	14,9%	13,6%	13,3%	10,0%	15,4%	19,4%	12,9%
Gravats	7,9%	12,3%	9,7%	10,3%	7,4%	10,5%	8,4%	12,8%	13,1%	10,2%
Ferraille	1,8%	2,3%	3,6%	4,1%	1,9%	2,2%	2,9%	2,0%	2,3%	2,3%
Cartons	1,6%	2,0%	2,5%	2,5%	1,3%	2,2%	3,0%	1,4%	2,7%	2,0%
Bois	2,8%	6,0%	6,7%	7,4%	5,7%	5,2%	5,4%	2,6%	5,6%	4,9%
Encombrants	4,1%	8,8%	8,6%	6,8%	9,7%	10,4%	7,8%	5,5%	10,2%	7,8%
DEA	3,1%	1,6%	1,7%	1,5%	2,4%	4,3%	2,6%	5,0%	1,6%	2,8%
D3E	1,3%	1,5%	2,5%	0,5%	1,8%	1,7%	1,8%	1,6%	2,0%	1,7%
DDM	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,3%	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%	0,5%
Plâtre	1,0%	1,3%	1,2%	1,1%	1,6%	1,3%	1,7%	1,2%	1,6%	1,4%
Autre	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Total des déchets	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*La CC Mâconnais Beaujolais n'adhère qu'à la compétence valorisation énergétique

Les déchetteries sont gérées par les Communautés de Communes. Il en existe 28 qui collectent 90 356 tonnes soit 46.5 % du tonnage total produit par le territoire. A territoire constant, le tonnage en déchetteries a légèrement augmenté (246 kg/hab en 2018 contre 240 kg / hab. en 2017).

Répartition par catégorie de déchets en kg par an et par habitant

En kg / an / habitant	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Mâconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	SMICTOM	SMIDOM	Moyenne
Ordures ménagères	247	213	189	207	219	183	198	219	112	203,33
Verre	28	36,9	57	50	34	37	57	34	40	38,86
Papiers (P)	2	17	23	26	17	3	17	16	23	19,69
Emballages légers (EL)	1	27	20	12	19	0	12	20	27	20,78
Multi-matériaux (P+EL)	34	0	0	0	0	54	3	0	0	42,41
sous total CS	65	81	100	88	70	93	89	71	90	79,88
Déchets verts	39	77	18	87	73	76	52	86	96	68,14
Gravats	37	71	51	60	40	60	44	72	65	54,07
Ferraille	8	13	19	24	10	12	15	11	12	12,31
Cartons	7	12	13	15	7	13	15	8	13	10,69
Bois	13	35	35	44	30	29	28	15	28	25,99
Encombrants	19	51	45	40	52	59	40	31	51	41,56
DEA	15	9	9	9	13	25	13	28	8	14,91
D3E	6	9	13	3	10	10	9	9	10	8,83
DDM	1	2	3	3	1	3	3	3	4	2,40
Plâtre	5	8	7	6	9	8	9	7	8	7,19
Autre	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0,40
Total des déchets	462	580	527	586	535	570	515	560	496	529,70

L'observatoire régional des déchets non dangereux (SINDRA) permet de comparer les résultats obtenus sur le territoire par rapport aux moyennes de la région AURA*.

La quantité totale de déchets de 529 kg / hab. se situe très en dessous de la moyenne régionale de 545 kg / hab. soit, - 3,5 %.

Au niveau des ordures ménagères résiduelles, on observe une baisse de 1.5 % par rapport à 2017 et est bien en-dessous de la valeur régionale de 233 kg / hab.

Au niveau de la collecte sélective (80 kg / hab.), celle-ci a augmenté par rapport à 2017 de 4 %, mais il reste une marge de progression car le taux se situe en-dessous de celui de la région (83 kg / hab.), soit une différence de 3,2 %.

*WWW.SINDRA.ORG : enquête 2017, données 2016

2. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

I. Localisation et nature des traitements et valorisation (ensemble des producteurs)

Unité de traitement	Déchets traités en 2013	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2014	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2015	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2016	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2017	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2018	% par rapport Année précédente
Usine d'incinération	83 742 t	0,12 %	85 429 t	2 %	79 686 t	- 6,8%	77 530 t	- 2,7 %	76 684 t	-1,1 %	81 769 t	+ 7 %
Centre de stockage des déchets ménagers de Sytraival	649 t	- 80 %	278 t	- 57 %	93 t	- 66 %	168 t	+45%	427 t	+ 154 %	317 t	- 26 %
Centre de stockage des déchets non dangereux hors syndicat	588 t	- 40 %	516 t	- 12 %	1 429 t	+ 177 %	978 t	- 31%	3 239 t	+ 230 %	1 263 t	- 61 %
Unité de valorisation des déchets inertes d'Arnas	7 454 t	- 19 %	13 117 t	43 %	11 687 t	- 11 %	11 345 t	- 2,9%	12 940 t	+ 14 %	13 095 t	+ 1,2 %
Usine d'incinération hors syndicat	467 t	- 63%	1061 t	127 %	1 242 t	17 %	3 024 t	+143 %	3235 t	+ 7 %	3744 t	+ 15 %
Mise en balle des ordures ménagères résiduelles	1 201 t		1 249 t	+ 5 %	1 200 t	- 5 %	1272 t	+6%	1 392 t	+ 8,6 %	1 400 t	+ 0 %
Unité de méthanisation									486 t		437 t	- 10 %
Centres de compostage	20 391 t	- 5,5 %	21 026 t	3 %	18 279 t	- 13 %	22 195 t	+ 24 %	22 433 t	+ 1 %	19 209 t	- 14 %
Centre de maturation des mâchefers Quincieux									13 019 t		22 519 t	+ 73 %
Plateforme de broyage des encombrants			2817 t		2800 t		2 265 t		5 505 t		6 745 t	+ 22 %
TOTAL en tonnes	113 291	- 5 %	124 244	6,7 %	116 433	- 6,5 %	118 777	+ 2,6%	139 360 t	+ 17,3 %	150 498 t	+ 8 %

II. Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs

	Incinération	Stockage	Valorisation des inertes	Compostage	Centre de tri	Installation de maturation des mâchefers
Capacité réglementaire des installations (t/an)	86 700 t	1 000 t				25 000 t
Tonnages effectivement traités en 2018						
Tonnage OM traité des collectivités du syndicat	67 714 t	0	13 095 t	17 407 t	9 399 t	
Tonnage déchets non ménagers ou hors collectivités	14 055 t	317 t		1 802 t		
Tonnages des collectivités clientes						

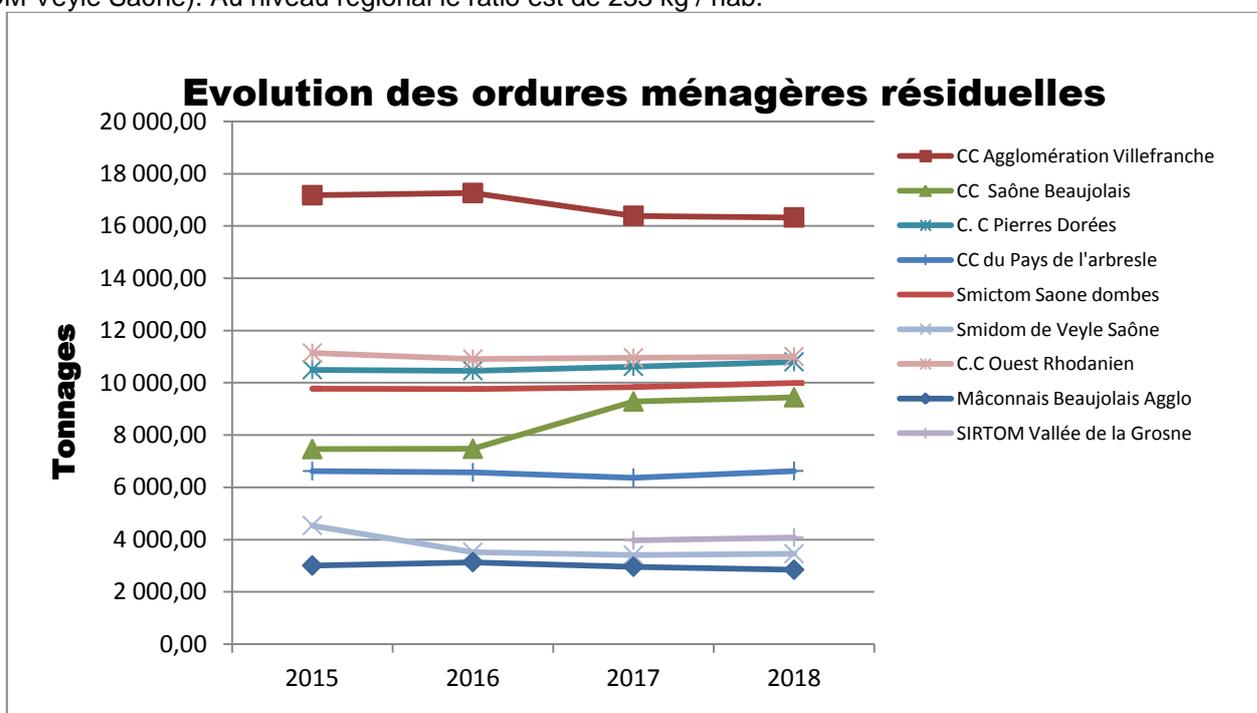
III. Nature des déchets traités par unité de traitement

a. Unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône

L'unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône a traité 91 % les ordures ménagères résiduelles qui proviennent du périmètre du SYNDICAT.

On observe globalement une légère augmentation (1,1 %) de la production des résidus ménagers résiduels sur le territoire.

Un habitant du SYTRIVAL produit en moyenne 204 kg / an (population INSEE 2014) avec une valeur maximale annuelle de 247 kg / hab. (CA de Villefranche-sur-Saône), et une valeur minimale à 112 kg / an (SMIDOM Veyle Saône). Au niveau régional le ratio est de 233 kg / hab.



○ **Nature des déchets traités sur l'unité de valorisation énergétique (en tonnes)**

Années	OMR	Déchets assimilables aux OMR	Déchets d'activité de soins	Boues de STEP	Refus de tri	TOTAL
2012	77 490	4 045	901	393	811	83 640
2013	74 256	7 310	923	2	981	83 472
2014	74 328	8 667	1 039	0	1 395	85 429
2015	70 099	7 897	693	0	930	79 619
2016	67 652	7 282	1 218	79	1 299	77 530
2017	67 064	9 621	1 069	0	612	76 685
2018	69 808	9 108	1 137	0	1 716	81 769

En 2018, l'unité de valorisation énergétique a mieux fonctionné et le tonnage détourné a diminué par rapport à 2017 de 1385 tonnes soit 6851 tonnes. Le tonnage détourné reste important du fait de l'augmentation du pouvoir calorifique des déchets.

○ **Valorisation des énergies**

Les **81 769** tonnes de déchets produisent de la vapeur dont l'énergie va être utilisée au fonctionnement de l'usine, à la production de chaleur et d'électricité.

Tonnage annuel de vapeur		Evolution (année de base : 2003)
2003	227 641	
2004	221 646	- 2,63 %
2005	237 599	4,37 %
2006	244 209	7,30 %
2007	239 054	5,00 %
2008	232 718	2,23 %
2009	229 850	0,97 %
2010	223 246	-1,93 %
2011	223 619	-1,77 %
2012	242 455	6,5 %
2013	243 341	6,9 %
2014	253 187	11,22 %
2015	238 022	4,50 %
2016	234 406	2,8 %
2017	237 128	4,17 %
2018	251 897	10,66 %

On constate une production de vapeur importante et de même valeur que 2014, année record au niveau des tonnages incinérés.

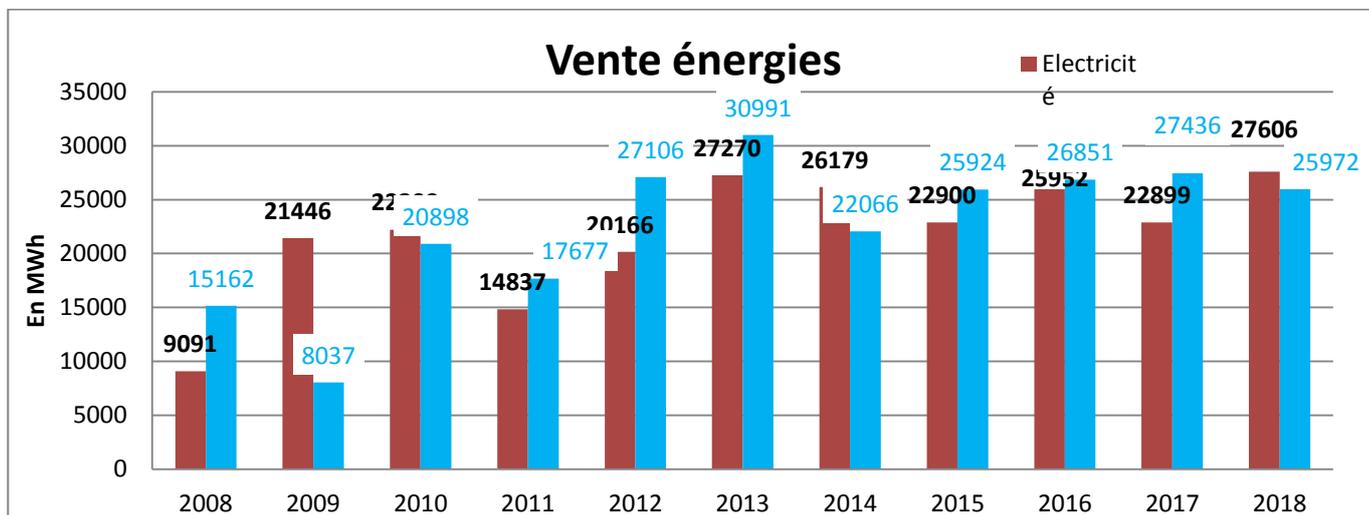
Au bilan le SYTRAIVAL a vendu :

○ **Vente électricité**

27 606 MWh, soit une augmentation de 20.5 % par rapport à 2017 (année de l'entretien majeur du turbo alternateur) .

○ **Vente de chaleur**

25 981 MWh, soit une baisse de la consommation liée une rigueur climatique faible.



○ **Efficacité énergétique de l'installation :**

La performance énergétique de l'usine est égale à 80.2% au lieu de 64 % en 2017.

Elle permet la réduction de la TGAP (supérieur à 60 %).

○ **Résidus issus de l'incinération :**

- Les mâchefers (14 665 t), soit 179 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio en légère baisse par rapport à 2017), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux pour être valorisés en sous-couche routière après extraction des métaux ferreux et non ferreux.
- Métaux ferreux : 2 112 tonnes valorisées en aciérie.
- Métaux non ferreux : 210 tonnes qui partent sur une plateforme en Italie pour séparer les différents métaux avant valorisation.
- Les cendres d'incinération (2 793 t), soit 34.2 kg par tonnes de déchets incinérés, issues de l'épuration des fumées sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

b. Chaufferie bois

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. Cette chaufferie bois a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur.

En 2018, la chaufferie bois a fourni près de 17 % (5 289 MWh, soit 2 031 tonnes de bois) de l'énergie primaire annuelle délivrée au départ du réseau, soit 31 076 MWh.

c. Centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

En 2017 le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage et à réaliser les activités de broyage des encombrants et de mise en balles des OMR pour des tonnages supérieurs.

○ **Centre de stockage (en tonnes)**

Années	Résidus de tri ou cendres	Encombrants	Amiante	Inertes	TOTAL
2013		636	13	1 638	2 287,0
2014	87	11	22,5	158	278,5
2015	92			9,5	101,5
2016	157	2	9,5		168,5
2017	164	239	24	1	428,0
2018	130	158	29		317

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis.

- **Broyage d'encombrants**

4 460 tonnes réceptionnées en provenance des déchèteries du SMIDOM Veyle Saône, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et d'une partie des déchèteries de Belleville et d'Arnas.



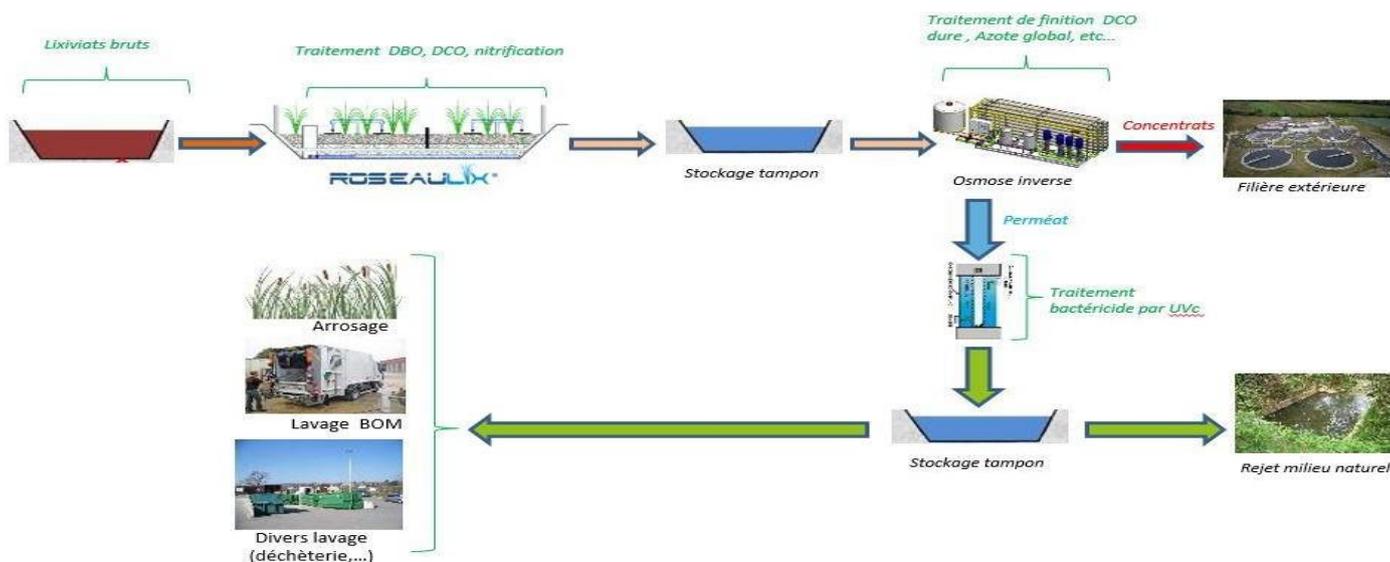
Les encombrants font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques).

- **Mise en balle**

Durant l'arrêt technique de l'usine de Septembre 2018, une partie des ordures ménagères (1 406 tonnes) ont été mises en balle par un prestataire extérieur puis stockées temporairement pour être reprises durant cet hiver, permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine d'incinération et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.

- **Mise en place d'une station de traitement des lixiviats**

En 2018, une station de traitement in situ des lixiviats permet de réduire de 80% le transport des eaux souillées en station d'épuration. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site.





d. Centre de traitement de Quincieux

Le SYTRAIVAL a confié à SUEZ l'exploitation des 3 activités du site, démarrée début 2017 :

- Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis Janvier 2017
- Tri et broyage des encombrants de déchèteries, depuis Mars 2017
- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

SUIVI MATIÈRES

	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	2018
TONNAGES RÉCEPTIONNÉS (bascule Quincieux)													
BAT1_Mâchefers d'incinération	1 500,520	1 644,920	5 074,960	1 242,540	1 386,680	1 242,880	1 198,740	1 300,800	4 150,800	1 374,760	1 272,180	1 129,460	22 519,240
BAT2_Encombrants de déchèteries	208,680	168,800	198,420	324,060	261,460	151,580	140,000	144,760	97,400	169,460	188,200	303,800	2 356,620
BAT3_Collectes sélectives	825,100	630,660	742,860	768,180	813,460	710,280	778,100	782,980	747,220	816,560	738,300	711,380	9 065,080
<i>dont BAT3_Emballages légers</i>	385,720	286,340	328,420	321,800	378,420	341,260	370,980	364,500	323,540	350,040	345,200	332,080	4 128,300
<i>dont BAT3_Multimatériaux</i>	40,660	25,880	28,760	29,860	37,060	31,100	29,800	35,240	32,420	36,400	31,580	29,200	387,960
<i>dont BAT3_JRM</i>	398,720	318,440	385,680	416,520	397,980	337,920	377,320	383,240	391,260	430,120	361,520	350,100	4 548,820
Total PLATEFORME	2 534,300	2 444,380	6 016,240	2 334,780	2 461,600	2 104,740	2 116,840	2 228,540	4 995,420	2 360,780	2 198,680	2 144,640	33 940,940

e. Le traitement des déchets verts

o La plateforme de compostage d'Arnas

Le tableau ci-contre présente l'évolution des tonnages par année.

	Tonnage déchets verts	Production de compost
2014	10 591	5 825
2015	9 883	5 436
2016	11 805	5 902
2017	10 411	5 205
2018	9 945	5 450

o **Les plateformes externes**

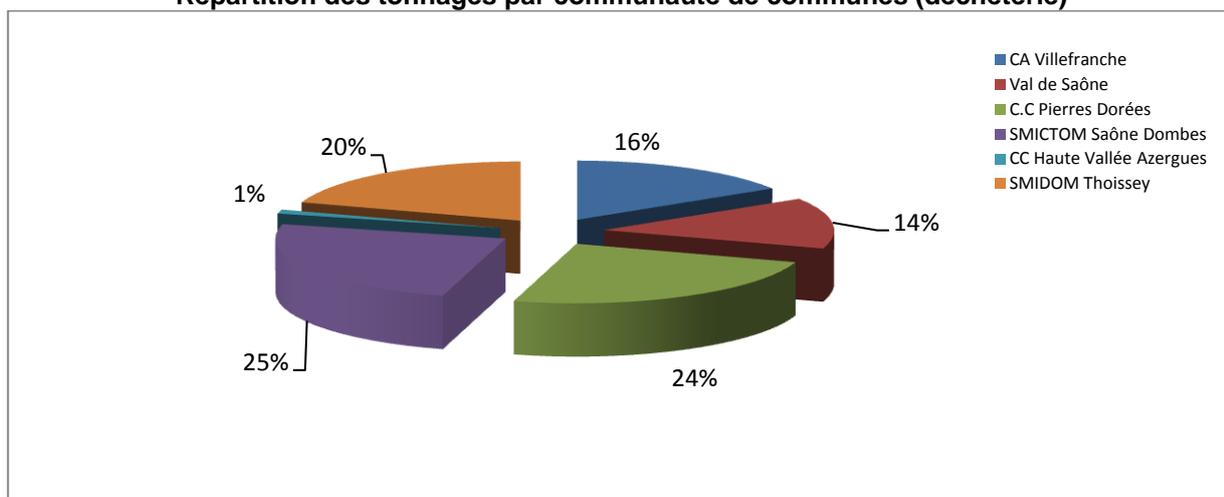
Afin de délester la plateforme de compostage d'Arnas, une partie des tonnages du territoire du SYTRAIVAL est traitée sur des plateformes externes. Depuis juillet 2013, ce sont 3 plateformes qui produisent du compost :

- dans le département de l'Ain : à Reyrieux (3 660 t) et à Baneins (3 204 t) exploitées par des agriculteurs qui valorisent le compost produit directement dans leurs champs,
- dans le Rhône une plateforme à Monsols (2 401 t) qui traite aussi des boues de station d'épuration.

o **Provenance**

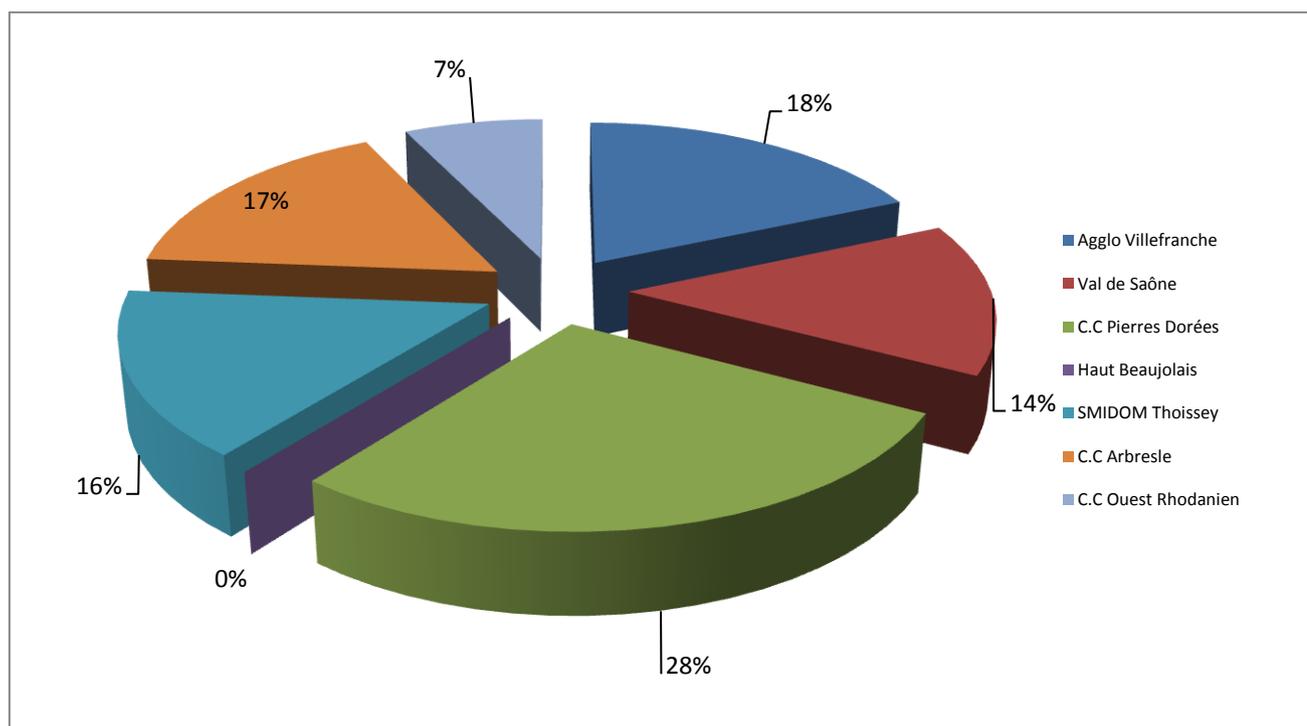
Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries (84 %), des artisans (10 %) et des services d'espaces verts des collectivités (6 %).

Répartition des tonnages par communauté de communes (déchèterie)



f. Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)

Le tonnage réceptionné sur le site d'Arnas en 2017 est de 12 940 t en provenance des déchetteries.



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

g. La collecte sélective

Le SYTRAIVAL a comme compétence la reprise et la valorisation des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaire ou en porte-à-porte. La collecte est sous la responsabilité des groupements de communes (hormis pour le verre et les journaux magazines en points d'apports volontaires gérés par le SYTRAIVAL).

Deux adhérents du SYTRAIVAL ont opté pour une collecte des emballages légers en mélange avec les journaux magazines (dénommée « Multi matériaux ») : la Communauté de Communes (CC) du Pays de l'Arbresle et la Communauté d'Agglomération de Villefranche Saône Beaujolais (hormis le territoire de l'Ex CC Beaujolais Nizerand Morgon), et une commune de la Communauté de Communes Saône Beaujolais : St Georges de Reneins.

La collecte est majoritairement effectuée en apport volontaire ; cependant certaines Communautés de Communes sont en collecte en porte-à-porte : la CC du Pays de l'Arbresle, la Communauté d'Agglomération de Villefranche (uniquement pour le MULTI), la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et une partie du SMICTOM Saône Dombes.

Le marché de collecte des bornes de collecte sélective pour le verre et pour les papiers est actuellement réalisé par la société GUERIN. Les emballages légers sont collectés par différents prestataires privés ou en régie directe pour certaines collectivités.

Depuis avril 2017, une partie des collectes sélectives est regroupée sur le quai de transfert du SYTRAIVAL exploité par la société SUEZ et situé à Quincieux, avant d'être acheminée sur le centre de tri de NICOLLIN à Saint-Fons.

Les emballages du secteur d'Amplepuis et Lamure transitent par le quai de transfert de Thizy-les-Bourgs.

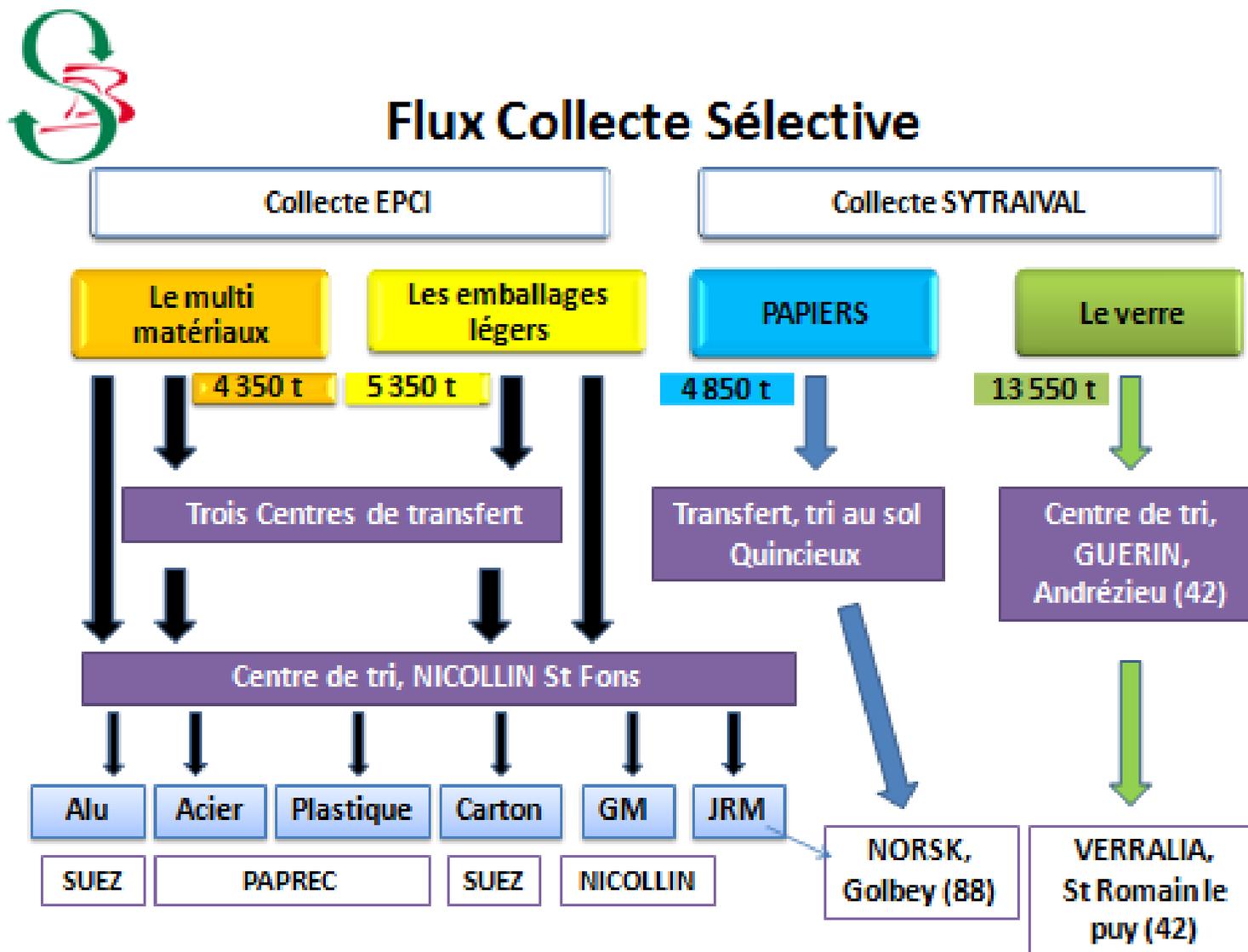
Ceux du secteur de Tarare ne transitent pas par le quai de transfert et sont vidés directement sur le centre de tri de NICOLLIN depuis le 1^{er} octobre 2015 (avant cette date ils étaient triés chez PAPREC à Saint-Priest), ainsi que le multi-matériaux de la CC Pays de l'Arbresle depuis le 1^{er} janvier 2016 (trié sur le centre de tri SITA à Firminy avant cette date).

Une partie des flux de l'Agglomération de Villefranche transite par le quai de transfert de VEOLIA à Villefranche.

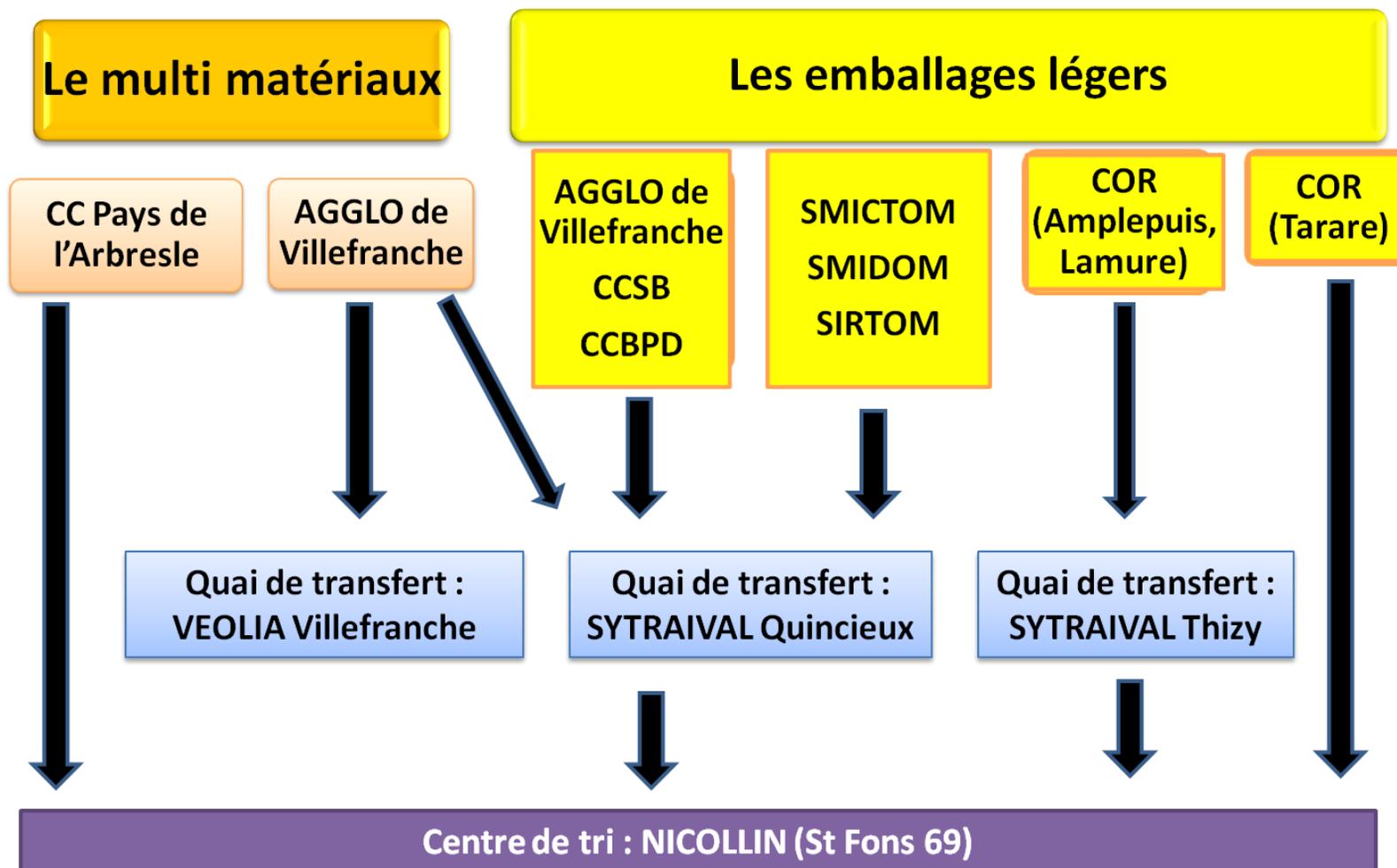
La collecte des journaux magazines réalisée par la société GUERIN est acheminée, après un tri sommaire effectué directement sur le quai de transfert de Quincieux, à la papèterie NORSK SKOG située à Golbey dans les Vosges.

o **Organisation des flux :**

1 - Schéma de collecte des 4 flux : « Emballages », « Multi », « Papiers » et « Verre »



Flux Emballages/ Multi



Evolution des tonnages collectés

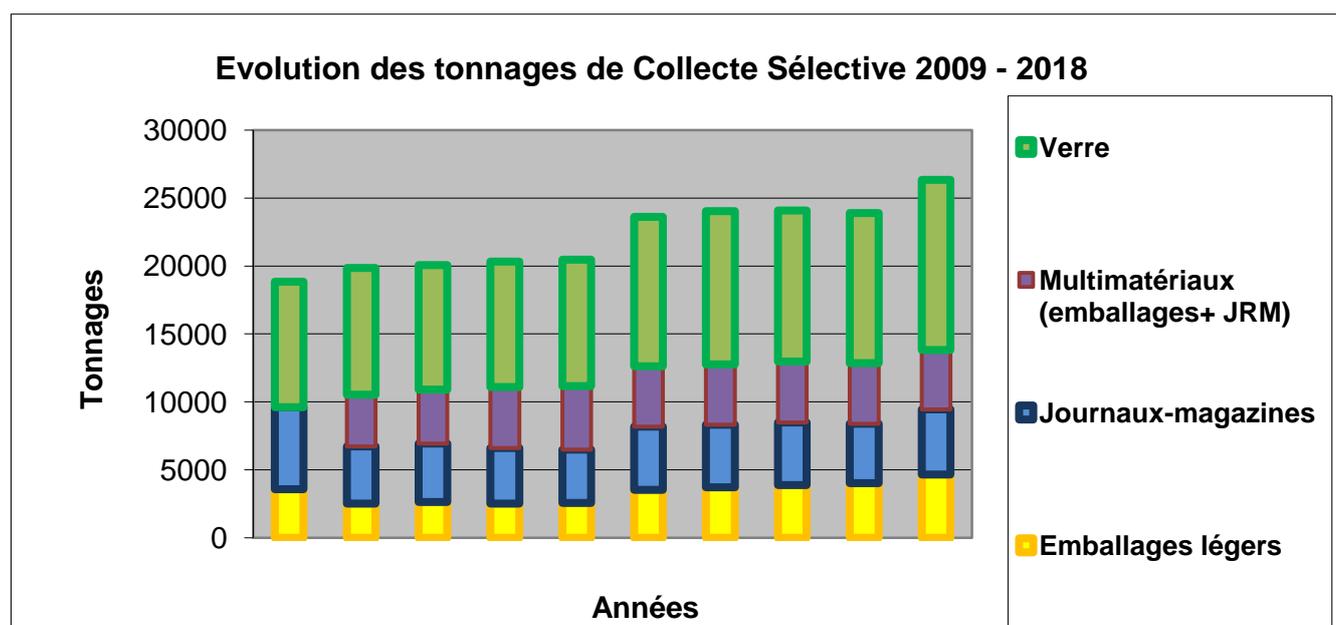
Matériaux	2014		2015		2016		2017*		2018*	
	Tonna ge collect é	% par rapport Année N-1								
Verre	11 287	2,8 %	11 144	- 1,3 %	11 058	- 0,8 %	12 525	13,3 %	13 563	8 %
Emballages légers (EL)	3720	5,8 %	3 888	4,5 %	4 012	3,2 %	4 659	16,1 %	5 333	14.5 %
Papiers	4 606	-1,3 %	4 593	- 0,25 %	4 401	- 3,5 %	4 781	8,6 %	4 847	1.5 %
Papiers et EL en mélange (MULTI)	4 428	- 0,2 %	4 486	- 0,2 %	4 441	- 1,0 %	4 366	- 1.7 %	4 335	- 0.7 %
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	24 041	1,9 %	24 111	0,3 %	23 897	- 0,7 %	26 331	10,1 %	28 078	6.5 %

* **Pour rappel, 2017** : l'adhésion d'une nouvelle collectivité au 01/01/2017, le SIRTOM, fausse l'évolution des tonnages constatée. A périmètre identique 2016 / 2017 les évolutions seraient les suivantes :

Verre :+ 185 tonnes, + 1,8 %
 EL :+ 239 tonnes, + 6 %
 Papiers :- 146 tonnes, - 3,3 % (mais la proportion de papiers augmente dans les EL)
 MULTI :- 75 tonnes, - 1,7 %
 Total collecte sélective collectée :+ 203 tonnes, + 0,8 %

* **Fait marquant 2018** : l'intégration d'une nouvelle collectivité au SMIDOM au 01/01/2018, la CC Bord de Veyle, fausse l'évolution des tonnages constatée. A périmètre identique 2017 / 2018 les évolutions seraient les suivantes :

Verre :+ 720 tonnes, + 5,6 %
 EL :+ 424 tonnes, + 9,1 %
 Papiers :- 134 tonnes, - 2,8 % (mais la proportion de papiers continue d'augmenter dans les EL)
 MULTI :- 31 tonnes, - 0,7 %
 Total collecte sélective collectée :+ 979 tonnes, + 3,5 % = forte augmentation liée à la progression du verre et des EL



**Collecte des emballages légers (EL)
(en tonne et en kg par habitant)**

EPCI	2018 (en t)	2018 (en kg/hab.)
Agglo Villefranche Beaujolais*	83,6	15,1
Beaujolais Pierres Dorées	1 383,1	27,2
Communauté Ouest Rhodanien	935,5	18,5
Pays de l'Arbresle**	Pas de collecte d'EL	
Saône Beaujolais	516,7	13,3
SMICTOM	924,5	20,5
SMIDOM	1 059,2	27,0
SIRTOM	430,5	19,9
TOTAL	5 333,1	21,2

* pour l'Agglo de Villefranche, seul est pris en compte l'ex CC Beaujolais Nizerand Morgon

** pour l'Arbresle, pas de collecte d'EL

**Collecte des multimatériaux
(en tonne et en kg par habitant)**

EPCI	2018 (en t)	2018 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	2 252,6	38,8
Pays de l'Arbresle	1 950,4	54,2
CC Saône Beaujolais (Saint Georges-de-Reneins)	131,7	31,9
TOTAL	4 334,7	44,1

Pour tous les tonnages de collecte d'emballages et de multi-matériaux, il s'agit des poids entrant au centre de tri. Pour être juste, il convient de retirer de ces chiffres les refus de tri qui sont traités au centre de valorisation énergétique de Villefranche.

En 2018, le taux de refus de tri moyen des emballages légers des adhérents du SYTRIVAL est de 18 %. Il faut noter que le taux de refus pour les emballages en mélange avec les journaux magazines est plus faible, entre 11 et 14 %, mais représente des tonnages plus importants en kilogramme par habitant et par an (kg / hab. / an) : entre 7 et 9 kg / hab. / an de refus pour le MULTI et entre 3 et 5 kg / hab. / an de refus pour les EL.

**Collecte des JRM en Points d'Apport Volontaire
(en tonne et en kg par habitant)**

EPCI	2018 (en t)	2018 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais*	144,8	2,2
Beaujolais Pierres Dorées	844,4	16,6
Communauté Ouest Rhodanien	856,6	16,9
Pays de l'Arbresle**	97,9	2,7
Saône Beaujolais	755,1	17,5
SMICTOM	740,3	16,4
SMIDOM	907,7	23,1
SIRTOM	500,1	23,1
SYTRIVAL	4 846,9	20,76

* pour l'Agglo de Villefranche, seul le territoire de l'ex CC Beaujolais Nizerand Morgon collecte les JRM en PAV

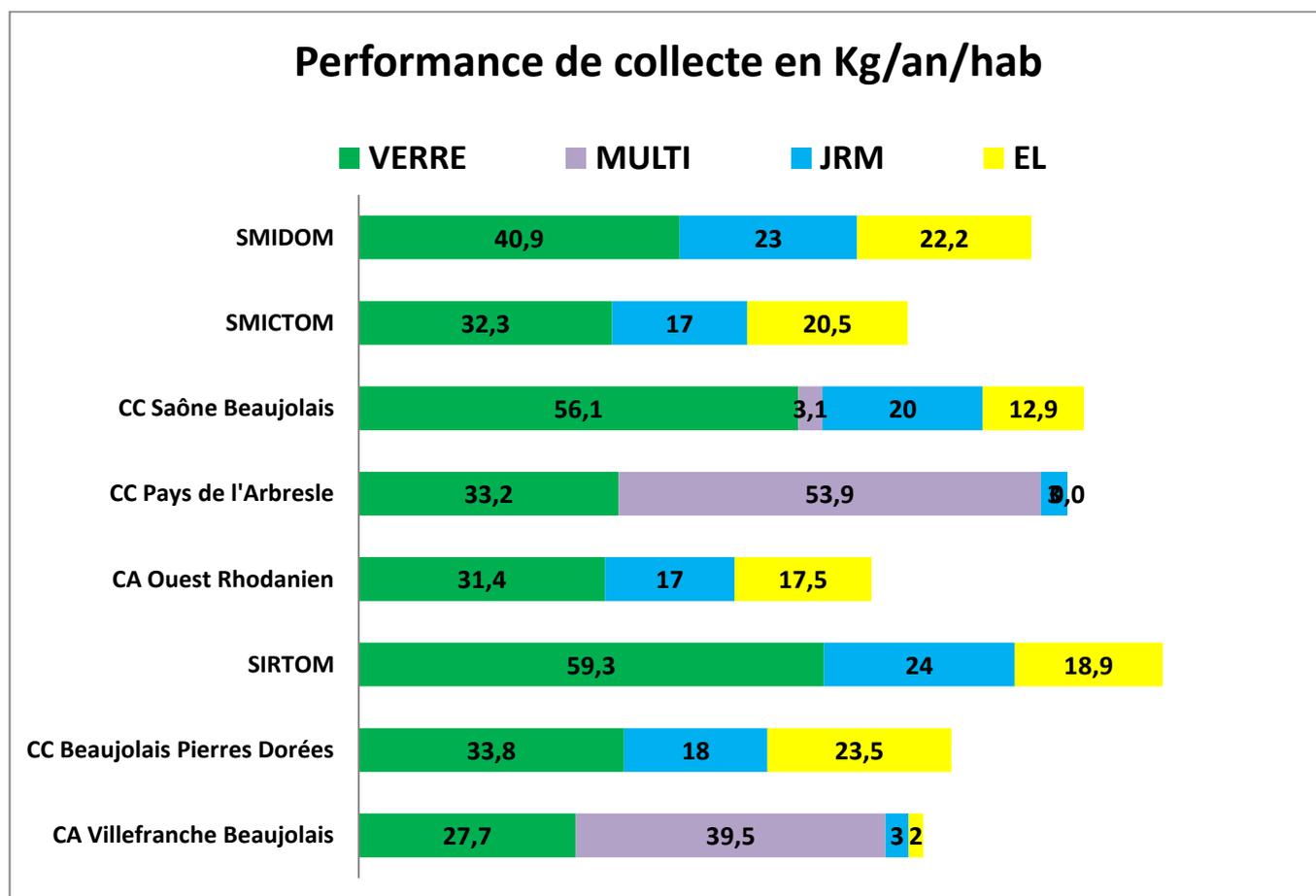
* pour l'Arbresle, pas de collecte de JRM en PAV (hormis en déchèterie)

Collecte du verre (en tonne et en kg par habitant)

EPCI	2018 (en t)	2018 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	1 822	27,8
Beaujolais Pierres Dorées	1 875	36,9
Communauté Ouest Rhodanien	1 699	33,5
Pays de l'Arbresle	1 326	36,0
Saône Beaujolais	2 456	56,9
SMICTOM	1 572	34,9
SMIDOM	1 578	40,2
SIRTOM	1 235	57,1
SYTRAIVAL	13 563	38,4

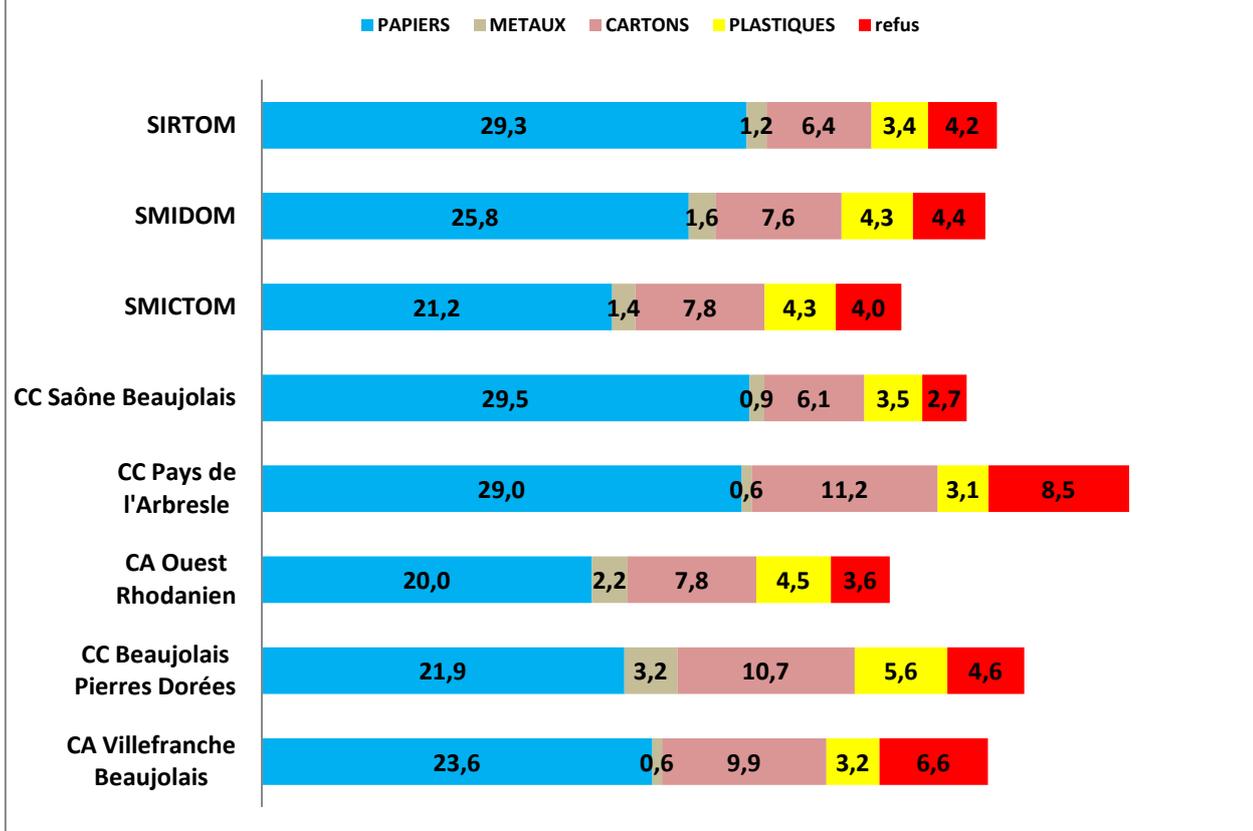
Les performances de collecte sélective des différents EPCI (verre, papiers, emballages légers et multi matériaux) se situent entre 66 et 102 kilogrammes par an et par habitant. La performance moyenne du SYTRAIVAL est de 80 kg / an / habitant :

Collecte sélective = VERRE + EL + PAPIERS +MULTI



Les résultats précédents prenaient en compte les tonnages collectés en porte-à-porte et en point d'apport volontaire. Les tableaux suivants présentent les quantités de matériaux valorisés dans les filières de recyclage en sortie des centres de tri, hors verre, ainsi que les stocks triés non expédiés :

valorisation matière en kg/an/hab



PAPIERS = JRM (journaux revues magazines) + GM (gros de magasin)
METAUX = Acier + Aluminium
CARTONS = Cartonnettes + briques
PLASTIQUES = Bouteilles et flacons

h. Collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIIVAL. La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco organisme ECOSYTEMES depuis le premier janvier 2015. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux. La performance du SYTRAIIVAL est en augmentation chaque année et est de 9.30 Kg/hab/an en 2018.

EVOLUTION TONNAGES D3E 2016 / 2018

Tonnages	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Gros Electro Ménager Hors Froid	889	936	1011	8%
Gros Electro Ménager	446	474	496	5%
Ecrans	523	422	308	-27%
Petits Appareils en Mélange	909	1051	1090	4%
TOTAL D3E	2767	2883	2905	1%
Kg / an / hab.	8.74	9.10	9,30	2 %

Reversements aux collectivités	172 000 €	191 000 €	200 732 €	5%
€/ tonne	62 €	66 €	69 €	4%

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 92 % pour l'année 2018.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69) ;
- Pour le Gros Electro Ménager Froid et les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69) ;
- Pour les écrans, société ENVIRONNEMENT RECYCLING à Villeurbanne (69).

i. Collecte des meubles (Eco-Mobilier)

Le 1^{er} avril 2014, un contrat avec Eco Mobilier a été signé pour la mise en place d'une collecte des Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.

En 2013, le tonnage total (encombrants, bois, ferrailles) collecté sur les déchèteries du territoire était de 27 797 tonnes, soit un tonnage estimé de meubles à 6 430 tonnes.

Au 31/12/2018, 26 déchèteries (correspondant à 95 % des tonnages du territoire) sont équipées en bennes de collecte des DEA.

Collecte DEA 2018

EPCI	Déchèteries	2018	2018
AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	ARNAS	959	959
CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	ANSE	26	481
	CHAZAY	355	
	ST LAURENT	13	
	THEIZE	87	
CA OUEST RHODANIEN	AMPLEPUIIS	15	643
	BOURG DE THIZY	113	
	COURS LAVILLE	8	
	ST NIZIER	3	
	ST MARCEL L'ECLAIRE	504	
CC PAYS DE L'ARBRESLE	COURZIEU	352	898
	FLEURIEUX	546	
CC SAONE BEAUJOLAIS	BELLEVILLE	334	579
	ST DIDIER SUR BEAUJEU	122	
	VILLE MORGON	116	
	JULIENAS	5	
	MONSOLS	2	
SMICTOM SAONE DOMBES	TOUSSIEUX	668	1 284
	FRANS	616	
SMIDOM	ST ETIENNE SUR CHALARONNE	93	314
	ST JEAN SUR VEYLE	103	
	FRANCHELEINS	118	
	VONNAS	0	

SIRTOM DE LA GROSNES	Cluny	105	190
	Salornay sur Guye	80	
	TRAMBLY	5	

En 2019, les 2 dernières déchèteries seront équipées.

Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

Bennes de Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA)

Déchèteries

COLLECTE

SUEZ

CENTRE DE TRI

SUEZ QUINCIEUX

Centre de
préparation
FERRAILLES

Centre de
préparation du BOIS

Centre de
préparation
LITERIE

Centre de
préparation AUTRES
REMBOURRES

Centre de
préparation
PLASTIQUES

C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Synthèse générale des comptes

	Résultat clôture 2017	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
Budget Principal				
- investissement	84 253,00		3 787,99	88 040,56
- exploitation	25 117,05		73 939,52	99 056,57
	109 370,05		Total Principal	187 097,13
Budget Valorisation Energétique				
- investissement	-355 924,02		-208 959,68	-653 605,74
- exploitation	6 058 977,26	370 026,52	655 208,51	6 264 964,91
	5 703 053,24		Total Valorisation	6 264 964,91
Budget Compostage				
- investissement	1 657 664,10		45 961,00	1 703 625,10
- exploitation	450 757,60		-6 612,91	444 144,69
	2 108 421,70		Total Compostage	2 147 769,79
Budget Collecte Sélective				
- investissement	36 844,09		6 596,19	43 440,28
- exploitation	1 662 043,60		-265 797,65	1 396 245,65
	1 698 887,69		Total Collecte Sélective	1 439 685,93
Budget CET 3				
- investissement	213 582,94		0,00	213 582,94
- exploitation	164 652,78		102 932,27	267 585,05
	378 235,72		Total CET 3	481 167,99

2. Prix des prestations

Il est rappelé que ces tarifs équilibrent la totalité du service. Le Sytraival est un établissement public sans fiscalité ni participation des collectivités autres que le coût à la tonne du service.

Ces prix couvrent l'intégralité du coût investissement (amortissement et emprunt) et exploitation (administration et prestations).

En 2009, une taxe globale pour activité polluante (TGAP) a été ajoutée à l'usine d'incinération et une évolution de cette taxe a été fixée pour les années avenir.

a) usine d'incinération

LIBELLE RUBRIQUE	Rappel tarifs 2017 Hors taxes	Montant proposé pour 2018 en € Hors taxes	Variation Hors taxe	Montant proposé pour 2018 en € TGAP comprise Hors TVA	Variation compris TGAP Hors TVA
Déchets ménagers : Accueil usine d'incinération membres du syndicat mixte :					
- Collectivités adhérentes exploitation	90*	91*	1.11%	94.11	0%
- Collectivités non adhérentes au syndicat mixte	106 *	107*	0.94%	110.01	0%
- apports selon notre demande	94*	95*	1.06%	98.01	0%
Déchets encombrants	90*	91*	1.11%	94.01	0%
Déchets industriels assimilés	127,8*	129*	0.94%	132.01	0%
Déchets industriels en régie	136,8*	138*	0.88%	141.01	0%
Déchets hospitaliers**	363**	367**	1.10%	379.81	0 %
TGAP A AJOUTER : *3.01 € par tonne en 2018 et ** 12.81 €/t en 2018					

b) Plate-forme de compostage :

	Rappel tarifs 2017 Hors taxes		Montant proposé pour 2018 en € Hors taxes	Variation
	du 1 ^{er} au 28 février	A compter du 1 ^{er} mars		
Déchets en provenance des déchetteries	34	34	34	0%
Déchets en provenance des communes	32	32	32	0%
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	40	40	40	0 %

c) centre d'enfouissement technique à Arnas :

Déchets en provenance des déchetteries	7.5	8	6.7%
Autres déchets inertes	7.8	8.3	6.4 %

d) collecte sélective :

Papiers	0	0	0%
Tri emballages légers en vrac	177	177	0%
Tri emballages légers en vrac sans transfert	147	147	0%
Tri emballages légers en sac	198	198	0%
Tri Multi en vrac	119	119	0%
Tri Multi en vrac sans transfert	102	102	0%
Tri Multi en sac	141	141	0%
Tri Multi en sac sans transfert	124	124	0%
Refus de tri	90*	91*	1.11%
Verre	18	18	0%
Plâtre	95	96	1.05%

e) CET Saint Etienne sur Chalaronne :

	Hors TGAP Tarif 2016	Hors TGAP Tarif 2017	TGAP comprise	Variation compris TGAP Hors TVA
Refus de tri	105*	105*	138	0%
Amiante en alvéole dédiée	100*	100*	133	0%
*TGAP A AJOUTER 32,13 €/T certification Iso 14001 en 2018				

1. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2018 :

	Nom de la société	Montant de la prestation (en HT)
VALORISATION ENERGETIQUE		
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERNED	77 603 €
Transfert Fleurieux sur Arbresle + Tarare	SITA	136 408 €
Transfert Fleurieux sur Bourg de Thizy	SITA	128 480 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME	4 997 574 €
Exploitation du réseau de chaleur	CIDEME	171 380 €
Broyage et transport des encombrants	SERNED	351 325 €
Mise en balle des OMR durant arrêt technique UIOM	PRESTABALLES	84 360 €
Surveillance des eaux souterraines et de surface	ABIOLAB- ASPOSAN	13 575 €
COMPOST		
Exploitation de la plate-forme de compostage	RACINE	261 551 €
Compostage des déchèteries	BIODE	92 737 €
	DCR01	94 242 €
	SEDE	78 455 €
COLLECTE SELECTIVE		
Les JRM		
Collecte et transport des journaux magazine Transfert et tri des journaux magazine (Quincieux) Reprise des journaux magazines	GUERIN SUEZ NORSKE	209 309 €
Le VERRE		
Collecte et transport du verre	GUERIN	563 190 €
Les EMBALLAGES LEGERS et le MULTI		
Prestation de transfert des collectes sélectives (Thizy + Quincieux) Caractérisation, tri et conditionnement des EL + M	SUEZ NICOLLIN	1 058 135 €

D. COMMUNICATION et PREVENTION

Depuis quelques années, le SYTRAIVAL a pour objectif de communiquer de plus en plus sur les consignes de tri, le recyclage, la réduction des déchets, le compostage... Pour cela il met à disposition de ses adhérents des outils de communication mais également des ambassadeurs du tri. Dans cette optique plusieurs actions sont menées.

Depuis 2017, le SYTRAIVAL a embauché une seconde ambassadrice de tri pour renforcer l'équipe. Son poste est principalement dédié à la communication dans les écoles.

1. Communication

En plus des actions citées dans les faits marquants, nous continuons les animations en milieu scolaire, les visites des installations du SYTRAIVAL, des stands sur des manifestations et la réalisation d'articles pour les bulletins municipaux ou intercommunaux. Voici ci-dessous le détail de toutes nos actions :

➤ Interventions en milieu scolaire

Depuis 2012, des animations sont proposées aux écoles au tarif de 50 €HT. En 2018, 191 interventions scolaires ont été réalisées sur le territoire du SYTRAIVAL. De plus en plus d'écoles nous demandent d'intervenir.

Plus de 4 300 élèves ont été sensibilisés au tri, au recyclage, au compostage, à la consommation...

Répartition des interventions

	Ecole
CCBPD	12
COR	1
CCSB	67
SMICTOM	111

➤ Visites des installations du SYTRAIVAL

Le SYTRAIVAL propose à tous les établissements scolaires de son territoire des visites gratuites de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villefranche ainsi que de la plate forme de compostage d'Arnas. Ce sont 8 visites de l'UVE et 8 de la plate forme qui ont été organisées.

Ce sont près de 370 personnes qui sont venus visiter les installations SYTRAIVAL.

De plus, le SYTRAIVAL peut proposer 10 visites gratuites à l'ensemble de ses adhérents du centre de tri des collectes sélectives chez Nicollin à Saint Fons.

➤ Manifestations

Pour aller plus loin dans sa communication de proximité, le SYTRAIVAL propose la mise en place d'un stand lors de manifestation, de marché ou même lors de réunion en pied de Point d'Apport Volontaire (PAV). Cette année le SYTRAIVAL s'est rendu sur six manifestations, marchés ou PAV dont une lors de la semaine de réduction des déchets et deux lors de la semaine de l'environnement.



➤ **Animation tout public**

Le SYTRAIVAL propose des animations tout public comme des réunions, des ateliers ou encore des animations avec les bailleurs sociaux.

➤ **Lettre d'information du SYTRAIVAL**

Une lettre d'information aux élus a été envoyée sur 2018. Cette lettre a pour but de communiquer sur les projets, les actualités du SYTRAIVAL. On peut également la trouver sur notre site internet.



➤ **Articles pour bulletins**

Comme chaque année, le SYTRAIVAL propose un ou des articles pour les bulletins communaux et intercommunaux.

➤ **Visites de site**

Le SYTRAIVAL a organisé deux visites durant l'année :

- ▶ Le centre de tri VALRENA à Nîmes (30) : 13 élus et techniciens étaient présents lors de cette visite qui a eu lieu le 27 mars 2018.
- ▶ L'usine de valorisation des Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques (DEEE) à Feyzin (69) : 13 élus et techniciens étaient présents lors de cette visite qui a eu lieu le 13 novembre 2018.



➤ **Trophée verre**

Depuis 2017, le SYTRAIVAL a décidé de décerner des trophées verre aux trois communes les plus performantes selon trois catégories : moins de 1 000 habitants, de 1 000 à 4 000 habitants et plus de 4 000 habitants.

Pour la première année, les communes de chaque catégorie ayant la meilleure performance ont été récompensées. Pour les années suivantes, ce sont les communes ayant eu la meilleure progression qui se sont vu primées.

Voici les communes lauréates pour 2018 :

- ✓ Catégorie moins de 1 000 habitants :
Bibost avec une progression de **16,6 kg / hab**
- ✓ Catégorie de 1000 à 4 000 habitants :
Fleurie avec une progression de **12,91 kg / hab**
- ✓ Catégorie de plus de 4 000 habitants :
Anse avec une progression de **4,6 kg / hab**



➤ **Remise d'un chèque à la Ligue contre le cancer**

Depuis 2016 / 2017, le SYTRAIVAL soutient la Ligue contre le cancer à hauteur de 1 € la tonne de verre collectée.

Sur l'année 2018, les habitants du SYTRAIVAL ont apporté dans les colonnes de tri 13 242 tonnes de verre soit un chèque de 13 242 € pour aider les projets de recherche. Ce chèque a donc été remis à la Ligue lors d'un comité syndical du SYTRAIVAL.



2. Prévention

Des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés voient le jour en 2015. Pour aider nos collectivités adhérentes à réaliser leur programme nous leur proposons en 2018 les actions suivantes :

➤ **Formation sur le compostage**

Nous proposons aux EPCI des formations pour leurs usagers lors de la distribution de composteurs, lors de réunion publique ou encore de les accompagner lors de projets avec les écoles.

➤ **Article pour les bulletins**

Un article sur la réduction des déchets à été proposé aux EPCI pour leurs bulletins intercommunaux. Le but étant également, que chaque EPCI le propose à leurs communes.

➤ **Concours de recettes anti-gaspillage alimentaire dans les écoles**

En vue de réaliser un livret sur le gaspillage alimentaire, le SYTRAIVAL a organisé à la rentrée scolaire 2018 / 2019 un concours de recettes anti-gaspillage alimentaire pour les écoles maternelles et primaires de son territoire.

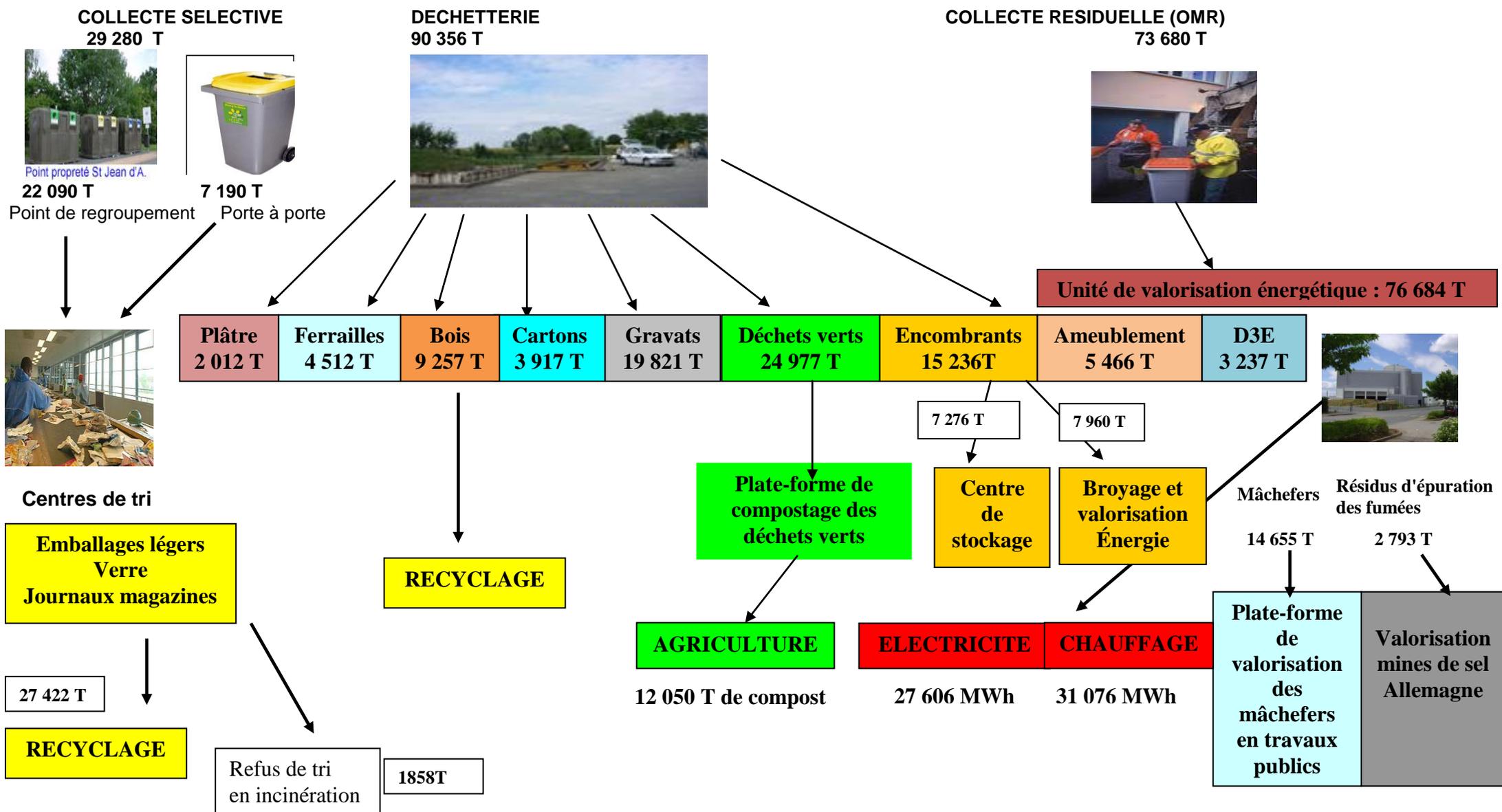
Le concours se faisait sur inscription et un règlement a été établi. Huit classes de sept écoles ont envoyé une recette répartie en trois catégories :

- ✓ Entrée
- ✓ Plat principal
- ✓ Dessert

Le niveau des classes participantes s'étalait de la TPS au CM2.

<u>Résultats concours recettes anti-gaspillage alimentaire</u>			
	Entrée	Plat principal	Dessert
1ère place	Trades: CE/CM	Belleville: Ecole E.Herriot CE1	Marchamp: Maternelles/CP
2ème place	Denicé: Ecole St Nicoles CE1/CE2	Lantignié: TAP niveau CM	Villefranche: Ecole A.Camus TPS/PS
3ème place	Gleizé: Ecole La Chartonnière CP/CE1	Belleville: Ecole E.Herriot CP/CE1	

E. RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



F. BILAN / Loi de transition énergétique

Les principales mesures du plan d'action déchets 2009-2012, adoptées dans le cadre du Grenelle 2 ont été renforcées par la loi de transition énergétique du 18 août 2015 qui détermine plusieurs axes dont la lutte contre le gaspillage et la promotion des économies circulaires. Cet axe fixe comme objectifs :

- Réduction de 10 % des déchets d'ici 2020 ;
- Augmentation du taux de recyclage à 55 % des déchets non dangereux en 2020 et à 65 % en 2025 ;
- Réduction de 50% des déchets mis en centres de stockage en 2020.

Sur le territoire du Sytraival, on observe chaque année une diminution de la production des déchets ménagers résiduels. Entre 2017 et 2018, la quantité produite par habitant est passée de 206 kg/hab/ an à 203 kg/hab/an soit une baisse de 1.8 % (la moyenne régionale est de 233 kg/hab).

Cette baisse s'explique la mise en place au niveau des EPCI adhérentes et avec le soutien du Sytraival des actions de prévention efficaces.

En 2017, une seconde ambassadrice a été embauchée pour répondre aux demandes d'intervention au niveau des écoles du territoire.

Des actions de prévention ont été mise en place en concertation avec nos EPCI adhérentes qui selon les territoires ont une démarche de réduction des déchets (2 EPCI engagés en territoire zéro déchet).

Le taux de recyclage total augmente de 0.8 %, celui-ci est de 54 % en 2018. L'augmentation est liée à au taux de collectes du verre de + 1.8 % par rapport à 2017 mais aussi des emballages légers de 6 % sur le même territoire. Une marge de progression est possible car le ratio est inférieur à la moyenne régionale.

Chaque année, la part des encombrants des déchèteries allant en centre de stockage diminue par le passage de ceux ci sur des plateformes de broyage situées à Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Quincieux. En 2018, le tonnage détourné des centres de stockage est de 8 539 tonnes (+ 15 % par rapport à 2017) qui a été valorisé en énergie sur notre unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saône.

Par ailleurs la plateforme de Quincieux accueille les mâchefers de l'unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saône qui a pour objet d'extraire les métaux ferreux et non ferreux résiduels ainsi que de préparer la matière appelé grave de mâchefers pour une utilisation en sous couche routière. Actuellement ces matériaux sont valorisés à 100 %.

Le projet de plan régional des déchets Auvergne Rhône alpes propose de stabiliser la production des déchets ménagers assimilables (DMA) à son niveau de 2015 malgré l'augmentation de la population. Cela demande d'accentuer des actions de prévention de la production des déchets comme le compostage à domicile, la réutilisation ...

En ce qui concerne le taux de valorisation matière, il a été proposé de retenir le taux de 70 % à l'horizon 2031. Pour cela il est prévu la mise en place des extensions de consignes de tri des plastiques en 2020.